

DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215)*, le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 23 janvier 2018, à 18 h 00, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur des demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 144, rue King, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment résidentiel de 9 étages;
- 1462, rue Panet, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment résidentiel et communautaire de 3 étages comprenant 9 chambres et 6 studios;

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, au plus tard le 12 janvier 2018, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Montréal, le 18 décembre 2017

Le Secrétaire d'arrondissement
Domenico Zambito, avocat